



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 juin 2016

Le dix juin deux mille seize, à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu à Issoudun dans les locaux de Ciclic, sur convocation de Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, présidente de l'agence, en date du dix mai deux mille seize.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Anne BESNIER ; Madame Nadine BOISGERAULT ; Madame Christine FAUQUET ; Madame Mathilde PARIS ; Madame Véronique PEAN ; Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT

L'Etat :

Madame Christine DIACON, représentant Madame la Directrice régionale des affaires culturelles ; Monsieur Luc NOBLET ; Madame Michèle PREVOST

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Claude CADET ; Monsieur Jean-Yves DE LEPINAY ; Monsieur Johann DEMOUSTIER ; Madame Emmanuelle DUNAND ; Madame Catherine MARTIN-ZAY

Les représentants du personnel :

Madame Julie GERMAIN

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Monsieur Gérard BERT ; Madame Marie-Laure BOUKREDINE ; Monsieur Charles FOURNIER ; Madame Maryline LAPLACE ; Madame Josette PHILIPPE ; Madame Marie REYNIER ; Madame Alix TERY-VERBE ; Monsieur Pascal USSEGLIO

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Madame Nathalie ARTIGES-MAUNOURY, chef de service création et diffusion à la direction de la culture et du patrimoine de la Région Centre-Val de Loire ; Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic ; Madame Marie LAURENT, responsable administrative et financière de Ciclic ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 15

- Votants : 21 (dont huit pouvoirs)

REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU POLE PATRIMOINE

Délibération 22-2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

.../...

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Délibère

Une révision de la grille tarifaire des prestations du pôle patrimoine a été votée par la délibération n°23-2015 en date du 4 juin 2015. Cette révision avait permis une mise à jour des prestations proposées, afin d'intégrer les évolutions du secteur, de répondre aux demandes des usagers et d'améliorer la lisibilité de nos tarifs, sans les augmenter. Cela concernait à la fois les prestations liées aux secteurs commercial et non commercial.

Si la tarification des frais techniques et administratifs relative à ces prestations n'avait alors pas été modifiée (75 € secteur non commercial et 150 € secteur commercial par jour), cette évolution apparaît aujourd'hui nécessaire. Les nouveaux tarifs sont en effet :

- conformes au coût réel de ces opérations pour l'agence (largement sous-évalué jusqu'à présent) ;
- conformes aux pratiques commerciales des autres acteurs nationaux en charge de la préservation du patrimoine audiovisuel.

À titre d'information, la grille tarifaire de la Cinémathèque de Bretagne prévoit une facturation de 420 € TTC pour une journée de recherche documentaire (240 € TTC pour une demi-journée), 432 € TTC pour une journée de prestations techniques (258 € TTC pour une demi-journée). Elle ne distingue pas les secteurs commercial et non-commercial.

Pour répondre aux différentes sollicitations, il est également proposé deux tarifs : pour une journée complète ou pour une demi-journée.

.../...

FRAIS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS Ces frais comprennent la recherche documentaire, les tâches administratives nécessaires au traitement de votre demande, les frais techniques et les frais de mise à disposition des extraits.	Tarif pour une journée de travail	Tarif pour une demi-journée de travail
Secteur non commercial	260,00 €	140,00 €
Secteur commercial	320,00 €	170,00 €
Secteur commercial et non commercial : prestation technique complexe (ou grand volume)	À deviser par le pôle patrimoine	
Frais de sortie de copie de film		100,00 €

Le reste des dispositions de la grille tarifaire demeure inchangé.

SECTEUR COMMERCIAL Cession de droits pour l'intégration des images dans une nouvelle œuvre audiovisuelle.	Montant / Minute TVA non applicable
Production destinée à une diffusion locale	
Diffusion Locale - 1 an (+ 10 % par année supplémentaire)	80,00 €
Diffusion Locale - 5 ans	110,00 €
Production destinée à une diffusion régionale	
Diffusion Régionale - 1 an (+ 10 % par année supplémentaire)	260,00 €
Diffusion Régionale - 5 ans	360,00 €
Diffusion Régionale - 10 ans	490,00 €
Production destinée à une diffusion nationale (hors TNT gratuite) ou sur le web	
Diffusion Nationale ou Diffusion Web - 1 an (+ 10 % par année supplémentaire)	260,00 €
Diffusion Nationale ou Diffusion Web - 5 ans	360,00 €
Diffusion Nationale ou Diffusion Web - 10 ans	490,00 €
Production destinée à une diffusion nationale à travers la TNT gratuite	
Diffusion Nationale - 1 an (+ 10 % par année supplémentaire)	600,00 €
Diffusion Nationale - 5 ans	840,00 €
Diffusion Nationale - 10 ans	1 100,00 €
Forfaits	
Diffusion France - avec VOD et Catch up TV - 5 ans	920,00 €
Diffusion Nationale et aire francophone - avec VOD et Catch up TV - 5 ans	1 000,00 €
Diffusion Nationale et aire francophone - avec VOD et Catch up TV - 10 ans	1 500,00 €
Diffusion Europe - avec VOD et Catch up TV - 5 ans	1 200,00 €
Diffusion Europe - avec VOD et Catch up TV - 10 ans	1 800,00 €
Diffusion Monde (hors USA) - avec VOD et Catch up TV - 5 ans	1 400,00 €
Diffusion Monde (hors USA) - avec VOD et Catch up TV - 10 ans	2 100,00 €
Diffusion Monde - avec VOD et Catch up TV - 5 ans	1 850,00 €
Diffusion Monde - avec VOD et Catch up TV - 10 ans	2 750,00 €
Diffusion Monde - avec VOD et Catch up TV - Durée légale des droits d'auteur	5 000,00 €
Exploitation vidéo	
1 000 exemplaires maximum	
1 000 à 5 000 exemplaires	200,00 €
5 000 à 10 000 exemplaires	300,00 €
	400,00 €

.../...

SECTEUR NON COMMERCIAL Cession de droits pour la diffusion des images à travers des expositions, des projections, des spectacles et/ou dans le cadre d'actions pédagogiques.	Hors région Centre Val de Loire	Région Centre Val de Loire
CESSION DE DROITS POUR UNE EXPOSITON		
Droits muséographiques - 1 an	80,00 €	40,00 €
Droits muséographiques - 5 ans	150,00 €	75,00 €
Droits muséographiques - Forfait 1 an - 15 min d'archives	500,00 €	250,00 €
Droits muséographiques - Forfait 5 ans - 15 min d'archives	700,00 €	350,00 €
Droits muséographiques - Forfait 10 ans - 15 min d'archives	1 000,00 €	500,00 €
CESSION DE DROITS POUR UN SPECTACLE VIVANT		
Droits de diffusion jusqu'à 5 min d'archives - 3 ans	200,00 €	100,00 €
Droits de diffusion pour 6 à 10 min d'archives - 3 ans	100,00 €	50,00 €
Droits de diffusion au-delà de 10 minutes	A deviser par le pôle patrimoine	
CESSION DE DROITS POUR LES RÉSEAUX PÉDAGOGIQUES		
Droits de reproduction et droits de diffusion	Offerts	Offerts
CESSION DE DROITS POUR LES INSTITUTIONS ET ENTREPRISES (HORS PUBLICITES COMMERCIALES)		
Film institutionnel (moins de 100 salariés). 1 an		250,00 €
Film institutionnel (+ de 100 salariés). 1 an		350,00 €

Ces prestations constituent des ressources propres au budget de l'agence. Elles ont ainsi généré 12 455 € de recettes en 2015 :

- 3 610 € de frais techniques et administratifs ;
- 8 845 € de cession de droits d'images.

10 000 € de recettes sont attendues pour 2016 :

- 2 500 € de frais techniques et administratifs ;
- 7 500 € de cession de droits d'images.

Les demandes émanent principalement de sociétés de production de documentaire et de musées.

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

- d'adopter cette grille tarifaire ;
- de permettre au directeur général de l'agence, dans le cadre d'une relation commerciale, d'accorder des remises pouvant aller jusqu'à 50% des tarifs indiqués ;
- de l'appliquer à compter du 11 juin 2016.

Votants : 21

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

La Présidente de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique

Agnès SINSOULIER-BIGOT